

KRACH SUR L'INTERESSEMENT 2008

La Commission Paritaire de suivi de l'accord relatif à l'intéressement des salariés aux résultats financiers de l'entreprise s'est réunie ce **jeudi (NOIR) 12 Février 2008**.

La crise mondiale qui touche de plein fouet tous les salariés de Renault met un frein brutal aux sommes versées depuis ces dernières années et même Nissan, très mal en point, n'a pu comme les années précédentes largement contribuer à nos résultats qui s'avèrent désastreux.

L'accord sur l'intéressement aux résultats financiers, dont FO a toujours été signataire et qui jusqu'à présent avait profité à tous, prévoit une enveloppe de 6% du résultat net. Il prévoit également, dans l'hypothèse d'une MOP inférieure à 3%, ce qui hélas est le cas et de loin, une diminution de moitié de cette enveloppe.

Néanmoins, grâce à la mobilisation et aux interventions répétées de FO, y compris au sein du Conseil d'Administration, grâce aussi au courrier adressé au DRH Groupe par les 4 signataires, la Direction Générale s'est rendue à nos arguments et a accepté de modifier cette disposition de l'accord afin que soit versée l'intégralité de l'enveloppe.

L'enveloppe se monte, cette année, pour Renault s.a.s , à environ 23 millions d'€, et si la disposition de l'accord avait été respectée seule la moitié aurait dû être versés. Or 13,32 millions ont déjà été versés au titre de l'avance sur intéressement en Novembre 2008 et un supplément de 9,58 millions seront versés au titre du solde. Nous évitons donc le pire !

Montant du solde versé le 31 mars 2009 =

(200€ de part uniforme + 9,75€ par tranche de 100€ mensuels*) – avance perçue
(sur le brut SS à fin décembre divisé par 12)*

**La fourchette moyenne du montant de référence étant comprise entre*

8,84 € (pour un APR) à 3,75 € (pour un cadre A)

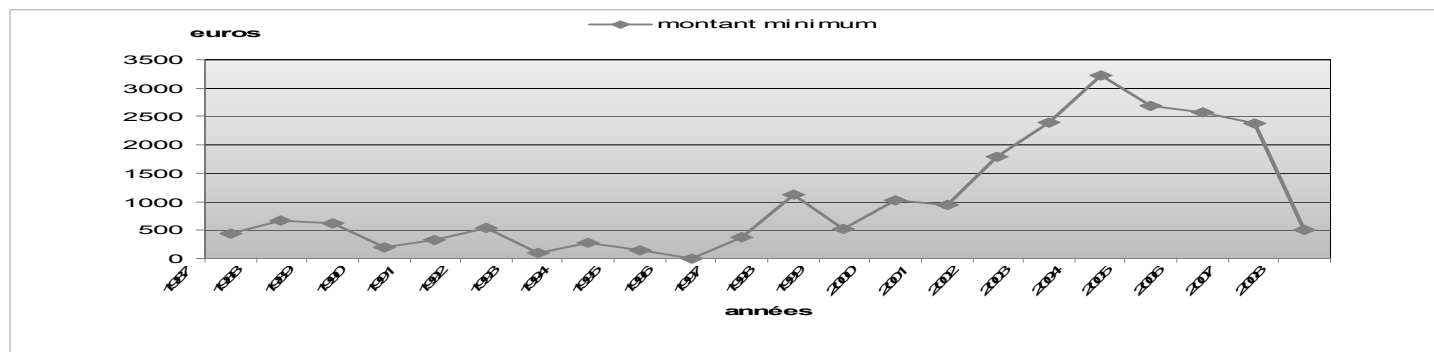
Exemples de calcul des droits individuels (en moyenne):

APR : P1CS coeff 185

Montant du solde = 8,84 € x $\frac{\text{Brut SS paie décembre (cumul annuel)}}{100 \text{ € x 12 (mois)}}$

ETAM : Coeff 305

Montant du solde = 6,42 € x $\frac{\text{Brut SS paie décembre (cumul annuel)}}{100 \text{ € x 12 (mois)}}$



Pour rappel : L'avance touchée le 14 novembre 2008 dont le montant moyen minimum était environ de **220 Euros** (hors événement exceptionnel, ex : paiement de CTI)